

★ **PROCÈS – VERBAL** ★
de la séance du Conseil d'Administration du
20 octobre 2022

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p>Membres présents ou excusés :</p> <p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. JEULIN – Principal du collège ✓ - Mme JUNQUA – Adjoint-gestionnaire ✓ - Mme LAGIER – Conseillère principale d'éducation ✓ <p>Représentants du Conseil départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. CAMMAL – Conseiller départemental (absent) - Mme DENIZOT – Conseillère départementale (excusée) <p>Représentant de la Mairie de Châtillon-sur-Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. RAT – Maire de Châtillon-sur-Loire (excusé) <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BONNEFONT ✓ - M. GIRAULT (excusé) <p>Représentant de la communauté de communes (à titre consultatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme DESCHAMPS (excusée) <p>Représentants des personnels enseignants et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme MORIZET ✓ - Mme RAYMOND ✓ - Mme CHERIOUX ✓ - M. NALET ✓ - M. PAQUIET ✓ - Mme LAVAL ✓ <p>Représentantes des personnels ASSTOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme NICOLET ✓ - Mme MIERMONT ✓ <p>Représentants des parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme LE GOFF ✓ - Mme RICHARD ✓ - Mme VOIRIN ✓ - Mme ROBLIN ✓ - M. BELHOSTE ✓ - Mme JANNOT ✓ <p>Représentants des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mlle BEAUVOIS ✓ - Mlle BARBARANT ✓ <p>Monsieur le Principal excuse l'absence de Mme DENIZOT, Conseillère départementale, de M. RAT, Maire de Châtillon, de M. GIRAULT, personnalité qualifiée, et de Mme DESCHAMPS, représentante de la communauté de communes. Il accueille aussi Mlle MORIN-ODRY, élue suppléante des élèves pour qu'elle puisse assister à la séance d'ouverture des Conseils d'administration</p> <p>Le quorum étant atteint avec la présence de 20 membres, Monsieur le Principal ouvre la séance du conseil d'administration à 18h00.</p> <p>Mme JUNQUA, assure le secrétariat de séance.</p>	



1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 04 juillet 2022

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 juillet 2022 :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

2) Adoption du Règlement intérieur du Conseil d'administration

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

3) Installation des instances

Les différents groupes constituant le Conseil d'administration ayant transmis les noms des personnes amenées à siéger au sein des différentes instances, Monsieur le Principal fait lecture des titulaires et suppléants de chacune d'elles.

a) Conseil de discipline

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation de la composition du Conseil de discipline :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

b) Commission éducative

Après avoir exposé le rôle de la Commission éducative (examiner la situation d'un élève dont le comportement est problématique et nuit à sa réussite scolaire), Monsieur le Principal explique le choix des participants, notamment l'absence d'élèves dans cette instance où certaines situations très problématiques peuvent être évoquées.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation de la composition de la Commission éducative :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

c) Composition et missions du CHS

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation de la composition du CHS :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

II – CARTE SCOLAIRE, VIE SCOLAIRE ET SCOLARITÉ DES ÉLÈVES	Réservé à Monsieur le Directeur académique																					
<p>1) Composition et missions du CESCE (Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement)</p> <p>Après avoir exposé les missions du CESCE, Monsieur le Principal soumet sa composition au vote des membres. Sa réunion rapide après le retour des vacances d'automne serait l'occasion de faire le point sur l'articulation des interventions sur les différentes thématiques sur lesquelles elle peut s'impliquer, notamment celles autour de la santé :</p> <p>Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20</p> <p>2) Composition et missions de la Commission restaurant</p> <p>Après avoir rappelé que tous les membres du Conseil d'administration peuvent venir prendre un repas à la cantine pour constater la qualité des repas proposés, Monsieur le Principal soumet au vote des membres la composition de cette commission interne à l'établissement. Elle devrait se réunir elle aussi après les congés pour qu'une communication plus claire puisse être faite sur la façon dont sont élaborés les menus, mais aussi pour permettre aux élèves de faire des suggestions sur l'organisation générale de la cantine.</p> <p>Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20</p> <p>3) Bilan de rentrée et bilan pédagogique de l'année 2021-2022 :</p> <p>Monsieur le Principal fait le point sur les effectifs de rentrée (305 élèves) et la présence de tous les enseignants affectés, malgré le délai dans l'affectation de l'enseignante de mathématiques sur le poste 09h00.</p> <p>Il présente les statistiques des résultats au Brevet, rappelant que la Cérémonie de remise de Diplôme aura lieu le vendredi 18 novembre à 18h00 et que tous les membres du Conseil d'administration y sont conviés.</p> <p>Diplôme national du Brevet :</p> <table border="1" data-bbox="124 1415 1219 1637"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre d'élèves</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>NON ADMIS</td> <td>6</td> <td>09,8 %</td> </tr> <tr> <td>Admis sans mention</td> <td>12</td> <td>19,7 %</td> </tr> <tr> <td>Mention Assez Bien</td> <td>19</td> <td>31,1 %</td> </tr> <tr> <td>Mention Bien</td> <td>12</td> <td>19,7 %</td> </tr> <tr> <td>Mention Très Bien</td> <td>12</td> <td>19,7 %</td> </tr> <tr> <td>TOTAL ADMIS</td> <td>55</td> <td>90,2 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il ajoute que les 4 élèves qui ont passé le Certificat de formation générale (CFG) ont été reçus.</p> <p>Il présente enfin le bilan consolidé de l'orientation : certains élèves ayant été affectés à la rentrée ou ayant choisi l'apprentissage. 90 % des élèves ont été affectés sur leur 1^{er} vœu.</p>		Nombre d'élèves	Pourcentage	NON ADMIS	6	09,8 %	Admis sans mention	12	19,7 %	Mention Assez Bien	19	31,1 %	Mention Bien	12	19,7 %	Mention Très Bien	12	19,7 %	TOTAL ADMIS	55	90,2 %	
	Nombre d'élèves	Pourcentage																				
NON ADMIS	6	09,8 %																				
Admis sans mention	12	19,7 %																				
Mention Assez Bien	19	31,1 %																				
Mention Bien	12	19,7 %																				
Mention Très Bien	12	19,7 %																				
TOTAL ADMIS	55	90,2 %																				

Bilan consolidé de l'orientation :

	CAP	2PROA	2PRO	2GT	
3A	3	3	3	7	22
3B	2	2	5	12	21
3C	2	1	5	14	22
TOTAL	7	6	19	32	65
	10,9 %	9,4 %	29,7 %	50,8 %	
	10,9 %	39,1 %		50,8 %	

Le taux assez faible d'orientation vers la voie professionnelle peut sembler important au regard des moyennes nationales, mais correspond aux projets personnels des élèves, travaillé en amont pendant la 3^e et pour certains depuis la 4^e.

Par ailleurs, certaines formations n'existant pas dans des établissements proches, certains élèves ont préféré l'apprentissage à un éloignement très important (la mécanique qui n'existe en lycée professionnel qu'à Orléans, ou la boulangerie-pâtisserie qui n'est même pas proposée dans les lycées hôteliers de Bourges ou d'Orléans).

Enfin, pour les élèves affectés en 2nde GT, le taux de redoublement ou de ré-orientation est généralement beaucoup plus faible que dans les moyennes nationales, de même que le taux d'orientation en 1^{ère} STMG à l'issue de la 2nde.

Pour ce qui est des différentes actions du projet d'établissement (qui arrive à son terme et sera réécrit cette année), l'année scolaire 2021-2022 a permis de repartir de façon presque normale, notamment pour tout ce qui concerne l'engagement du collège en matière de développement durable et l'ouverture culturelle.

Néanmoins, si les objectifs visés en matière d'orientation vers la 2GT (63%) ne sont pas atteints (voir l'explication plus haut), la plupart des autres objectifs ont pu être réalisés (résultats au DNB, taux d'accès 6^e-3^e : 80% en 2017 -> 91% en 2021), et certains, un peu optimistes (100% des élèves ayant obtenu le PSC1...) seront revus avec plus de réalisme (en 2021-2022 : 30% des élèves de 3^e et 55% des élèves de 4^e).

Votants : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Avis favorables : 20

4) Indemnités pour mission particulière (IMP)

Monsieur le principal présente la répartition de la dotation des « Indemnités pour mission particulière », soit 6,75 IMP, et la soumet au vote des membres :

-	Coordination activités physiques et sportives	Mme JOUSSET	1
-	Coordination du dispositif « Devoirs faits »	Mme LAGIER	0,5
-	Référent Décrochage scolaire	Mme LAGIER	1
-	Référents Parcours Avenir	Mme LAVAL	0,5
		Mme ESTIENNE	0,25
-	Coordination « Cordées de la réussite »	Mme LAVAL	0,5
-	Coordination « Éducation Développement durable »	M. GRALL	1
		Mme RAYMOND	1
-	Référent Culture	Mme RONZIER	1

Votants : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Avis favorables : 20

5) Calendrier prévisionnel

Monsieur le Principal rappelle les dates prévues pour les Conseils d'administration ainsi que celles déjà programmées sur l'année (stages des 3^e, oraux blancs 4^e, DNB blancs...), et insiste sur les réunions de mi-semester, programmées clairement pour répondre aux remarques des familles sur l'organisation de l'an passé.

Il évoque la problématique de la fin de l'année scolaire, avec le DNB qui aura lieu les 26 et 27 juin, soit 15 jours avant les congés, et les conseils de classe des 6^e, 5^e et 4^e placés la dernière semaine de juin.

6) Convention de partenariat avec la « Ligue de l'enseignement »

Madame LAGIER présente la convention « Ateliers collèges » de partenariat avec la Ligue de l'enseignement. Il s'agit d'interventions sur la pause méridienne, avec comme objectif un travail sur les questions de l'adolescence.

Monsieur le Principal précise également qu'il s'agit de prolonger un partenariat existant en 2021-2022, et que cette signature s'accompagne d'une adhésion à la Ligue de l'enseignement d'un montant de 40,00 €.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres la signature de cette convention :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

7) Désignation d'un délégué à la protection des données et registre RGPD.

Monsieur le Principal rappelle l'obligation pour les établissements publics locaux d'enseignement, depuis 2018, de tenir à jour un registre des traitements des données à caractère personnels (dit « Registre RGPD », du nom du « Règlement général à la protection des données », voté par le Parlement européen).

Avant la mise en œuvre de certaines applications, notamment numériques, qui entraînent un traitement des données personnelles, le responsable des traitement (le chef d'établissement) charge le délégué à la protection des données (DPD) d'analyser les risques et de donner un avis éclairé. En fonction de sa réponse, le traitement, s'il est autorisé, doit être inscrit dans le registre, consultable par tout usager en faisant la demande.

Le délégué à la protection des données de l'établissement est le DPD académique.

8) Modification du règlement intérieur

Des modifications mineures du règlement intérieur (ajout de références aux textes officiels ou réécritures de certains passages pour les mettre en conformité avec la réglementation actuelle – voir les parties surlignées dans l'annexe) ont été faites pour répondre aux remarques et commentaires de la direction académique au juridique, chargée du contrôle de légalité des actes.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le règlement intérieur ainsi modifié :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

9) Évaluation des interventions au collège (2021-2022) (pour avis)

Monsieur le Principal présente les deux évaluations des interventions qui se sont déroulées au collège pendant l'année scolaire dernière.

Il doit transmettre l'avis du Conseil d'administration à la Division des élèves, à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Loiret :

a) Intervention de l'association Aide aux victimes du Loiret

Intervention dans le cadre de la journée de la Femme (8 mars) sur le thème des violences faites aux femmes, organisée par Mme METIVIER pour le niveau 4^e après un travail en anglais sur les « suffragettes ».

Les profils des intervenants issus de secteurs professionnels très différents (juristes, gendarmes, substitut du procureur, assistante sociale, criminologue ...) et qui ont proposé aux élèves des supports, des modalités et des approches variés ont permis aux interventions d'être pédagogiques, concrètes et ancrées dans la réalité.

Cette opération est renouvelée cette année et a été programmée le 16 mars.

Votants : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Avis favorables : 20

b) Intervention de l'association Action contre la faim

Organisation de la Course contre la faim, en partenariat avec l'association « Action contre la faim », qui est intervenue sur chaque niveau pour présenter le projet et évoquer leurs actions dans les pays où la famine est endémique (exemple cette année : Madagascar).

Cette course a rassemblé cette année l'ensemble des élèves du collège mais aussi des élèves de CM1 et CM2 des écoles de Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Autry-le-Châtel.

L'opération est renouvelée cette année. Un partenariat avec l'UNICEF sur le thème de la scolarisation des élèves dans le monde est également à l'étude.

Votants : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Avis favorables : 20

c) Interventions de l'équipe mobile de sécurité (EMS) de Rectorat

L'an passé, des membres de l'équipe mobile de sécurité sont intervenus auprès des élèves sur :

- Le harcèlement (6^e)
- Les dangers d'Internet (5^e)
- Les addictions (4^e/3^e)

Ces interventions sont reprogrammées cette année.

Votants : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Avis favorables : 20

d) Interventions du planning familial

L'an passé, le planning familial de Gien est intervenu auprès des élèves des classes de 5^e et de 3^e.

Ces interventions sont reprogrammées cette année, et Monsieur le Principal insiste sur leur importance auprès des élèves d'une information sur ce sujet, mais que l'objectif des 3 heures par an pour chaque niveau est loin d'être atteint, notamment chez les 6^e.

Mme RAYMOND, représentante des personnels enseignants et d'éducation, insiste sur le fait que cette information ne peut être le seul fait de l'enseignante de SVT et de l'infirmière, et que tous les enseignants peuvent s'y impliquer.

Monsieur le Principal souscrit à cette analyse, et propose que la prochaine réunion du CESCE puisse se pencher sur ce sujet, et qu'il serait également intéressant de se rapprocher de professionnels de santé de la maison de soins de Châtillon-sur-Loire, et notamment la sage-femme qui pourrait intervenir elle aussi auprès des élèves.

Votants : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Avis favorables : 19

Sortie de la salle du conseil de Mme NICOLLET, représentante des personnels techniques à 19h15.

10) Sorties et voyages scolaires

Monsieur le Principal présente les budgets primitifs des sorties programmées pour l'année 2023 et soumet leur principe ainsi que la part maximum demandée aux familles au vote des membres :

a) Sortie au Musée d'Orsay le 10 novembre 2022

Principe de la sortie :

Cette sortie au Musée d'Orsay est organisée par Mme RONZIER pour l'ensemble des classes de 4^e, pour un montant total de 2 124,00 €, et sans participation financière des familles.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe de cette sortie au Musée d'Orsay :

Votants : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 19

Acceptation de dons de la part du FSE :

Dans la mesure où le FSE du collège s'engage à verser 5,00 € par élève pour les sorties scolaires, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons de la part du FSE sur le principe de ce montant pour la sortie au musée d'Orsay :

Votants : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 19

Retour dans la salle du conseil de Mme NICOLLET, représentante des personnels techniques à 19h30.

b) Voyage en Angleterre du 29 mai au 4 juin 2023

Principe de la sortie :

Ce voyage en Angleterre du 29 mai au 4 juin 2023 est organisée par Mme METIVIER pour l'ensemble des élèves de la 5^e à la 3^e – et prioritairement pour celles et ceux qui suivent l'enseignement optionnel de LCE (Langue et culture européenne).

Les élèves visiteront Canterbury, Windmill Hill (activités sportives « britanniques ») Londres (Centre-ville et Tour de Londres) et Brighton

Le coût total du voyage s'élève à **25 156,44 €**.



Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe de ce voyage en Angleterre :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Part maximum pour les familles :

Le budget prévisionnel du voyage, après prise en charge des accompagnateurs par le collège, et les dons reçus, fait apparaître que le montant qui restera à la charge des familles est de 416,00 €.

D'autres opérations sont prévues pour récolter des dons. Les éventuelles sommes récoltées viendront ultérieurement en déduction de ce montant initial.

Monsieur le Principal propose donc de fixer le montant de 416,00 € comme part maximum des familles et soumet ce montant au vote des membres :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Acceptation de dons de la part du FSE :

Dans la mesure où le FSE du collège s'engage à verser 5,00 € par élève et par jour pour les voyages scolaires, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons de la part du FSE sur le principe de ce montant pour le voyage en Angleterre, soit 1 715,00 € (5,00 € x 7 x 49) :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Acceptation de dons de la part d'entreprises du secteur :

Dans la mesure où le FSE a collecté les dons de plusieurs entreprises du secteur pour participer au financement du voyage en Angleterre, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons de la part du FSE sur la base des sommes versées par les entreprises, pour un montant total de 450,00 € :

- Établissements Vatan (LOISIFLOR) : 300,00 €
- Boulangerie Babled de Châtillon-sur-Loire : 50,00 €
- Boucherie chevaline de Châtillon-sur-Loire : 100,00 €

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Acceptation de dons de l'Association de Parents d'élèves du collège (APE) :

L'APE s'étant engagée à verser 20,00 € par élève pour participer au financement du voyage en Angleterre, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons de la part de l'APE sur le principe de ce montant, soit 980,00 € (20,00 € x 49) :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

<p>IV – ÉQUIPEMENTS, MOBILIER ET IMMOBILIER</p>	<p>Réservé à Monsieur le Directeur académique</p>
<p>1) Exercice de sécurité / Plan particulier de Mise en sûreté (PMS)</p> <p>Monsieur le Principal rappelle le cadre légal du PPMS, et ses deux axes (Risques majeurs et Attentats intrusion). Les deux maquettes du PPMS en application au collège restent inchangées, notamment pour ce qui concerne les zones de mise à l’abri simple et renforcée.</p> <p>Il rappelle également l’obligation réglementaire de réaliser au moins un exercice de chaque type par an, dont un PPMS-AI avant les vacances de Toussaint, et fait un point rapide sur l’exercice qui se déroulera le 21 octobre (temps pédagogique avec les élèves, exercice d’alerte PPMS-AI et retour d’expérience), avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission de l’alerte en interne et vers l’extérieur - Faisabilité de l’option « s’échapper », en fonction de la situation <p>2) Travaux de rénovation énergétique</p> <p>Monsieur le Principal présente les travaux engagés par le Conseil départemental du Loiret suite à l’audit qui a été effectué l’année scolaire dernière, avec pour objectif une réduction de près de 40% des consommations en énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désembouage de la chaudière et mise en place d’un désemboueur (effectué) - Équilibrage des réseaux de chauffage (effectué) - Réparation et déplacement de la pompe à chaleur (programmé à la fin de la période de chauffe) - Plantation des arbres dans la cour (travaux prévus pour les vacances de la Toussaint, et décalés sans date fixée pour l’instant) <p>À terme, le département envisage également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le <i>relamping</i> des circulations - La <i>solarisation</i> des collèges (en photo-voltaïque) <p>En partenariat avec EIFFAGE, le département propose également aux quatre collèges qui bénéficient de ces travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions de sensibilisation aux économies d’énergie : <ul style="list-style-type: none"> • Initiation à l’usage de caméra thermique (manipulation et analyse des données) • Présentation d’une pièce de théâtre de sensibilisation aux éco-gestes et enjeux du développement durable (<i>Atmosphère Atmosphère</i>) • <i>visite d’une laiterie à St Germain-des-Prés associée à une usine de méthanisation (en 2023-2024)</i> • <i>Jeu de l’empreinte écologique pour le calcul de sa propre « empreinte énergétique » (2023-2024)</i> - des actions de formation auprès des personnels : <ul style="list-style-type: none"> • Le « talon électrique » (puissance électrique consommée en continu que le bâtiment soit occupé ou pas...) • Qualité de l’eau • Qualité de l’air intérieur <p>Monsieur le Principal en profite pour indiquer aux membres du Conseil qu’il a rappelé avec insistance au Conseil départemental de réfléchir à la mise en place d’un préau, notamment devant la cantine, pour protéger les élèves contre les intempéries et les fortes chaleurs.</p>	



V – QUESTIONS DIVERSES	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<i>Aucune question préalablement déposée</i>	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 19h45.

Le Président du Conseil d'Administration



Monsieur JEULIN

La secrétaire de séance



Madame JUNQUA



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Pierre Dézarnaulds
Châtillon-sur-Loire

CONSEIL D'ADMINISTRATION
FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Année scolaire : 2022-2023

Séance du 20 octobre 2022

Effectif réel du Conseil d'administration : 24 membres

Quorum : 13

MEMBRES DE DROIT OU DÉSIGNÉS		
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	M. JEULIN Olivier	
ADJOINTE-GESTIONNAIRE	Mme JUNQUA Corinne	
CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION	Mme LAGIER Marie	
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE RATTACHEMENT	M. CAMMAL Francis	
	Mme DENIZOT Aude	excusée
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE	M. RAT Emmanuel	Excusé
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	M. BONNEFONT Bernard	
	M. GIRAULT Jacques	excusé
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (à titre consultatif)	Mme DESCHAMPS Céline	excusée

MEMBRES ÉLUS				
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	Signature	
Représentants des personnels enseignants et d'éducation	Mme MORIZET Sophie			
	Mme RAYMOND Claire			
	Mme CHERIOUX Elodie			
	M. NALET Richard			
	M. PAQUIET Corentin			
	Mme LAVAL Agnès			
Représentants des personnels ASSTOSS	Mme NICOLET Natacha			
	Mme MIERMONT Virginie			
Représentants des parents d'élèves	Mme LE GOFF Sabine			
	Mme RICHARD Christelle			
	Mme VOIRIN Prescillia			
	Mme RAT Anne	Mme ROBLIN Marie-Laure		
	M. BELHOSTE Vincent			
	Mme JANNOT Anne-Laure			
Représentants des élèves	Mlle BEAUVOIS Pauline			
	Mlle BARBARANT Lise			

[suppléante : Mlle MORIN-ODRY (invitée)*
 * sans part au vote.

Nombre de membres du Conseil d'administration présents (ayant droit au vote) : 20